



L'Europe
locale & régionale

Égalité locale

Aller jusqu'au bout pour atteindre l'égalité femmes-hommes

Prise de position et plan d'action du CCRE

juin 2018

*Conseil des Communes et Régions d'Europe
Inscrit au registre des représentants d'intérêts
Numéro d'inscription : 81142561702-61*

Introduction

La prise de position et le plan d'action présentés ci-dessous ont été préparés avec le soutien de la Commission permanente pour l'égalité et du groupe d'expert sur l'égalité femmes-hommes du CCRE. Le présent document s'adresse aux membres des associations du CCRE, aux gouvernements locaux, régionaux et nationaux en Europe, à la Commission européenne, au Parlement Européen, au Conseil de l'UE, au Comité des Régions, et au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Le document décrit également un certain nombre d'actions que le CCRE s'engage à suivre de près, afin de faire progresser l'égalité femmes-hommes.

La situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes progresse très lentement¹. Selon le Rapport 2017 du Forum Économique Mondial sur les disparités entre les sexes², au rythme actuel, il faudra patienter encore 217 ans pour combler les écarts entre les sexes en matière d'éducation, d'emploi et de politique. À la lumière de cette stagnation et des récents développements, comme le mouvement mondial #metoo qui a mis en lumière la subordination généralisée, la violence verbale, le harcèlement sexuel et les agressions subies par les femmes dans tous les domaines de la vie, le CCRE est prêt à redoubler d'efforts dans son engagement pour l'égalité femmes-hommes comme le montrent ces documents.

La première partie souligne la position et les attentes du CCRE et de ses associations membres en ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes. La deuxième partie présente les engagements que le CCRE et ses associations nationales réalisent afin de promouvoir l'égalité femmes-hommes au sein de leurs propres organisations, avec leurs activités de lobbying et d'échange de connaissances dans les années futures. Ensemble, la prise de position et le plan d'action visent à: renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'approche intégrée de la dimension de genre (« gender mainstreaming ») au sein du CCRE et de ses associations nationales, consolider la position de défense des intérêts du CCRE envers les institutions de l'UE, faire pression pour obtenir une augmentation des aides financières pour la Charte européenne pour l'Égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et pour son Observatoire en ligne. De plus, le document vise à sensibiliser davantage et soutenir la Charte européenne pour l'Égalité et souligner le rôle central que les gouvernements locaux et régionaux jouent dans la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ibon Uribe
Porte-parole du CCRE sur l'Égalité
Maire de Galdakao, (Pays basque, Espagne)



¹ EIGE Indice de l'égalité des sexes 2017,

http://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/index_2017_press_release_fr.pdf

² www.weforum.org/reports/the-global-gender-gap-report-2017

Partie I – Position

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et ses associations membres jouent un rôle clé dans la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. De nombreuses initiatives et projets ont été entrepris. Le lancement de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en 2006, et son Observatoire³ en sont les exemples les plus marquants. La mission première de l'Observatoire est d'aider les autorités locales et régionales européennes à développer des politiques locales pour faire progresser l'égalité des femmes et des hommes, notamment en réalisant les objectifs de la Charte.

La Charte, signée par presque 1,700 signataires dans 35 pays, encourage les gouvernements locaux et régionaux à s'engager officiellement à prendre les mesures nécessaires pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, à élaborer et mettre en place des plans d'action sur l'égalité qui définissent les priorités à respecter et les actions à mener, y compris la répartition des ressources, à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie, ainsi qu'à éliminer les stéréotypes sexistes et lutter contre la discrimination sexuelle et les désavantages y compris la discrimination multiple.

Le CCRE considère que des changements sont encore nécessaires dans plusieurs domaines et souhaiterait contribuer à la transformation positive de l'Europe afin que toutes les filles et les femmes, tous les garçons et les hommes jouissent de droits égaux et de l'égalité des chances, dans toutes les sphères de la vie.

1. L'engagement politique

L'égalité femmes-hommes doit être au cœur de l'agenda politique et intégrée dans toutes les politiques, législations, services, activités et budgets. Un fort engagement politique et une grande visibilité—soutenus par des campagnes de sensibilisation, de renforcement des capacités, de disponibilité des données ventilées par sexe et des actions concrètes avec un financement suffisant—sont nécessaires de la part de l'Union européenne, des États membres, des communes, des villes et des régions.

Nous reconnaissons le rôle crucial et positif joué par l'UE pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes. Néanmoins, les disparités restent très fortes entre la situation *de jure* et *de facto* et des efforts importants demeurent nécessaires pour lutter contre la discrimination sexiste et les inégalités entre les sexes qui existent dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Le CCRE appelle

- Les gouvernements locaux et régionaux à signer la Charte européenne pour l'égalité, travailler à sa mise en place et faire le suivi des résultats.
- Les gouvernements nationaux à promouvoir l'égalité femmes-hommes, à prendre des mesures légales et des mesures non contraignantes afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes. Par exemple, faciliter l'échange d'expériences, allouer des ressources à la réalisation des projets sur l'égalité des sexes, etc.
- Tous les États européens à assumer leurs responsabilités, pour ce qui est des traités et cadres politiques internationaux, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes

³ Observatoire de la Charte Européenne sur l'Égalité : www.charter-equality.eu

de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Plateforme d'action de Pékin, et l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable et ses objectifs de développement durable (ODD).

- À la participation des représentants locaux et régionaux au sein des plateformes européennes concernées, y compris le Comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes de la Commission européenne.
- L'Union européenne à poursuivre son engagement politique pour l'égalité femmes-hommes en adoptant une stratégie multi-annuelle en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui servirait de cadre pour les pays membres et pour les institutions européennes.

2. La participation équilibrée

La participation égale et l'influence des femmes et des hommes dans la vie politique, à tous les niveaux de gouvernance, est une condition préalable à une société démocratique. La participation pleine et effective des femmes à la politique, en tant que citoyennes et représentantes, est centrale pour la prise de décision et l'élaboration de politiques efficaces.

Dans ce contexte, les institutions locales sont indispensables, à la fois en tant que niveau de gouvernance responsable de la prestation de services au plus proche des citoyens, mais aussi en tant que tremplins pour accéder aux fonctions publiques au niveau régional et au niveau national. La démocratie se construit en partant de l'échelle locale jusqu'à l'échelle nationale et ensuite européenne. C'est au niveau local, en tant que maires et conseillères, que les profils politiques se façonnent. La parité ne sera pas atteinte dans les parlements et gouvernements sans une présence significative de femmes au niveau local.

Les femmes sont toujours sous-représentées dans les postes décisionnels et dirigeants dans tous les domaines de la vie, mais la situation au niveau local et régional est particulièrement dramatique. Dans l'Union européenne, seuls 15% des maires sont des femmes et elles représentent environ 35% des membres des conseils locaux et régionaux.

Le CCRE appelle

- Les gouvernements locaux, régionaux et nationaux, groupes politiques et organisations de la société civile à encourager un plus grand nombre de femmes à se porter candidates aux élections, en prenant des mesures telles que la sensibilisation, le mentorat, la formation et les quotas. Les femmes doivent également être nommées à des fonctions politiques telles que présidentes de comités, ministres, dirigeantes de groupes politiques, etc. afin de représenter de manière égale les femmes et les hommes au pouvoir.
- Les partis politiques à s'engager à avoir une représentation égale pour l'année 2030 et par conséquent de réviser les procédures de recrutement, de sélection et de nomination.
- Les gouvernements centraux à participer à un dialogue politique avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe afin de donner suite aux recommandations de la Résolution 404(2016) et de la Recommandation 390(2016)⁴.
- Au respect du principe d'égalité dans les listes des candidatures pour les élections du Parlement européen de 2019. Le Parlement européen devrait montrer la voie avec une représentation équilibrée des femmes et des hommes, et ne pas accepter une Commission qui ne soit pas égalitaire.

⁴ "Women's political participation and representation at local and regional levels", Rapporteur: Inger LINGE, 2016

- L'Institut européen pour l'Égalité des Genres (EIGE) à améliorer et harmoniser les analyses nationales et les collectes de données sur la représentation des femmes et des hommes dans les fonctions de décision politique, en particulier, au niveau local et régional afin de surveiller les progrès qualitatifs et quantitatifs.

3. Mettre fin à la violence à l'égard des femmes

Des mesures urgentes doivent être prises à tous les niveaux pour prévenir les violences faites aux femmes et aux filles, protéger les victimes et les survivantes, poursuivre les coupables et sensibiliser l'opinion sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes en vue de changer les attitudes et les comportements.

La violence à l'égard des femmes reste un problème sérieux dans nos sociétés. Chaque année, quelque 3,500 femmes sont tuées par leurs partenaires dans l'Union européenne et une femme sur trois a subi une forme de violence physique ou sexuelle. Le harcèlement de rue est de plus en plus reconnu comme une forme de violence contre les femmes. Ce fléau doit être traité car il empêche les filles et les femmes de se déplacer librement dans leurs propres communautés.

La campagne #metoo, un mouvement mondial de témoignages de femmes, a montré une prévalence choquante de subordination, violence verbale, harcèlement et agression sexuelle, subies par les femmes dans tous les domaines de la vie. Cette campagne a créé une forte dynamique pour condamner toutes les formes de violences sexuelles, psychologiques, physiques et de harcèlement et appelle à prendre des mesures plus radicales pour prévenir, protéger, réprimer et éliminer la violence contre les femmes et les filles à tous les niveaux de gouvernement et dans toutes les sphères de la société.

Le CCRE appelle

- Toute la société à condamner toutes formes de violence sexuelle, de harcèlement physique et psychologique.
- Tous les niveaux de gouvernement à prendre des mesures pour poursuivre et punir ces violations des droits humains fondamentaux.
- Les autorités locales et régionales, dans leur sphère de compétences, à coopérer avec d'autres acteurs locaux afin d'offrir des services aux survivantes, poursuivre les coupables et réhabiliter les victimes (par exemple, soutien psychologique, refuges, éducation et formation)
- À un aménagement urbain sensible au genre, qui garantit la sécurité et le bien-être des femmes dans les espaces publics.
- À un cadre politique et juridique européen global pour mettre fin à toutes les formes de violence faites aux femmes, y compris la ratification et la mise en place de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) par l'UE et aussi par tous les États membre.
- Les gouvernements nationaux et l'UE à prendre des mesures pour lutter contre la violence et le harcèlement en ligne (réseaux sociaux, etc.).

4. Renforcer la participation des femmes sur le marché de travail et l'autonomisation économique

Des mesures supplémentaires sont nécessaires, particulièrement pour réduire les écarts de rémunérations et de pensions de retraite entre les sexes, ainsi que pour éliminer la ségrégation

professionnelle liée au genre en commençant par les choix scolaires et professionnels entrepris dès l'adolescence.

En 2016, le taux d'emploi des femmes dans l'UE28 était de 65.3%. Ce chiffre est loin de l'objectif de la stratégie « Europe 2020 » d'accroître le taux d'emploi des femmes et des hommes (âgés de 20 à 64 ans) jusqu'à 75% pour 2020. En 2015, le revenu horaire brut moyen des femmes était inférieur de 16,3% à celui des hommes dans l'UE28 et de 16,8% dans la zone euro (EA-19). Dans les Etats membres, les disparités salariales varient de 21 points de pourcentage ; allant de 5.5% en Italie et au Luxembourg jusqu'à 26.9 % en Estonie.

Une approche multidimensionnelle est nécessaire pour autonomiser les femmes sur le plan économique et pour accroître leur participation au marché du travail. Parmi les mesures et actions essentielles comptent des services de garde d'enfants accessibles, abordables et de qualité; des procédures de recrutements et de promotion non discriminatoires ; du mentorat; une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée et une plus grande participation des hommes dans les tâches domestiques et ménagères.

Le CCRE appelle

- Les autorités locales, régionales, nationales ainsi que les institutions européennes à mettre en place des mesures pour diminuer la ségrégation professionnelle, par exemple, en augmentant la proportion de femmes dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et leur accès à des emplois non traditionnels et, d'autre part, augmenter la proportion d'hommes dans les domaines de l'éducation, de la santé et des soins.
- À atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020 d'un taux d'emploi de 75 % pour les femmes et les hommes dans un travail décent et non exploitant.
- La Commission européenne à continuer de promouvoir la disponibilité et l'accessibilité d'un service de garde d'enfants de qualité, à le considérer comme un enjeu important affectant la participation au travail dans le processus du Semestre européen. Il est à souligner que les services de garde d'enfants sont pertinents pour les parents qui travaillent.
- À réduire les différences de rémunération et de pension entre les femmes et les hommes.

5. La conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée

Des mesures devraient être prises afin d'améliorer la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée pour les femmes et les hommes grâce à des modalités de travail flexibles, l'introduction du congé paternité non transférable et la mise à disposition de services de garde d'enfants abordables et de haute qualité. Il conviendrait également de partager le travail domestique non rémunéré de manière équitable entre les femmes et les hommes.

Une infrastructure sociale est nécessaire pour promouvoir la participation des femmes sur le marché du travail, obtenir une indépendance économique, recevoir des revenus et des pensions égales. La proposition de Directive de 2017 sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée pour les parents et les prestataires de soins et l'abrogation de la directive 2010/18/EU du Conseil est une étape très importante.

Le CCRE appelle

- Les gouvernements locaux et régionaux – dans leur rôle d'employeurs – à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre des mesures pour la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.
- L'Union européenne et ses pays membres à promouvoir la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée pour les femmes et les hommes par des mesures d'incitation et des outils appropriés.
- Les gouvernements, la société civile et les médias à faire des efforts à tous les niveaux, pour changer les attitudes traditionnelles qui freinent le progrès à l'égard de l'égalité femmes-hommes, et pour remettre en question les stéréotypes de genre liés au travail domestique et de soins.

6. L'engagement et la sensibilisation sociale

La sensibilisation, l'engagement et l'inclusion des filles et des garçons, des femmes et des hommes pour l'égalité femmes-hommes sera indispensable dans tous les domaines de la société pour atteindre une véritable égalité en Europe et dans le monde.

Les stéréotypes de genre et les normes toxiques peuvent avoir un impact négatif sur les filles et les garçons, sur les femmes et les hommes. L'éducation, la culture et même la publicité peuvent éliminer les stéréotypes négatifs et peuvent promouvoir des modèles positifs et la tolérance.

Le CCRE appelle

- À la sensibilisation du grand public aux causes multiples et structurelles de la discrimination fondée sur le sexe et aux avantages sociaux que présentent l'égalité entre les femmes et les hommes, par tous les niveaux de gouvernements, par les organisations de la société civile et par les institutions d'enseignement supérieur.
- À l'engagement des garçons et des hommes dans la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

7. Un accès et un contrôle égal aux services et aux ressources

Les autorités locales et régionales assurent une part importante des services publics. Des services et des ressources de même qualité doivent être accessibles aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes et doivent être adaptés en fonction de leurs besoins et leurs préférences.

L'équité, l'efficacité et la transparence dans le domaine de l'administration publique et de la gouvernance peuvent être largement améliorées à travers la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et d'une budgétisation qui soit soucieuse de l'égalité des sexes et qui la favorise. Ces outils et méthodes révèlent les inégalités entre les femmes et les hommes et assurent une meilleure répartition des ressources en fonction des besoins et des préférences des femmes et des hommes.

Le CCRE appelle

- À la mise en œuvre d'une budgétisation sensible à l'égalité femmes-hommes à tous les niveaux.
- Les programmes et les investissements par l'UE et les pays membres à atteindre les Objectives de Barcelone (places d'accueil pour au moins 33 % des enfants de moins de 3

ans ; 90 % des enfants de 3 ans à l'école obligatoire). Le Conseil européen à relever les objectifs en matière de garde d'enfants dans le cadre du processus du Semestre européen.

- Une amélioration de la prise en compte de l'égalité femmes-hommes au sein de l'administration publique et des prestataires locaux de services, par exemple, dans les hôpitaux, la police, les services de soins, etc.

8. L'égalité comme une valeur européenne essentielle au niveau international

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental et une valeur essentielle de l'Union européenne, elle est inscrite dans ses Traités et l'Article 8 du TFUE établit le principe d'approche transversale de l'égalité. L'Europe doit intégrer la valeur essentielle d'égalité entre les femmes et les hommes dans ses actions au niveau mondial comme par exemple dans sa politique commerciale, de coopération au développement et de travail humanitaire.

Dans un esprit de solidarité, il est à espérer que la Charte européenne pour l'égalité puisse servir d'outil pour l'égalité au-delà de l'Europe, par exemple via l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), dont le CCRE représente la section Européenne. Étant donné que l'égalité femmes-hommes est l'un des objectifs de développement durable, il est à espérer que la Charte pourra appuyer la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) et du Nouvel Agenda Urbain.

Le CCRE appelle

- À créer des synergies à travers la Stratégie Europe 2020 et la Stratégie qui la suivra, le programme de développement durable des Nations Unies 2030 et le plan d'action de l'Union européenne pour l'égalité entre les femmes-hommes 2016-2020. Ces programmes promeuvent l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes dans les relations extérieures.
- Les gouvernements locaux et régionaux à mener une politique de coopération décentralisée pour le développement soucieuse de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- À une coopération accrue avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et avec ONU Femmes afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la Plateforme d'action de Pékin, des ODD et du Nouvel Agenda Urbain.

9. L'intégration d'une perspective de genre dans la politique migratoire

L'Europe devrait accroître la sensibilisation sur les besoins différents et spécifiques des femmes et hommes migrants, réfugiés et demandeurs d'asile. Des réponses à long terme et sensibles au genre doivent être conçues et mises en œuvre à tous les niveaux de gouvernement.

Le nombre d'enfants et de femmes réfugiés et migrants arrivant en Europe a augmenté de 27 % en 2015, jusque 55 % en 2016. Il convient de souligner que les femmes et hommes migrants, réfugiés et demandeurs d'asile peuvent avoir des besoins assez différents. Par exemple, le taux d'emploi des femmes réfugiées dans l'UE est en moyenne de 45 % - 17 % de moins - que celui des hommes réfugiés, et 6 % de moins que celui des femmes nées en dehors de l'UE.

Le CCRE appelle

- À faciliter l'accès des femmes migrantes et réfugiées aux cours de langues, aux formations professionnelles, et à l'accès aux services de garde à l'enfance subventionnés au niveau local et régional.

- À des actions coordonnées par les gouvernements locaux et régionaux, soutenues par l'UE et les gouvernements nationaux, pour promouvoir la diversité et une plus grande cohésion sociale dans la vie locale pour aider les femmes et les hommes réfugiés et migrants ; y compris par des individus issus de l'immigration.
- La mise à disposition de femmes interprètes dans les services de réception et d'intégration.

10. Le financement des actions locales en faveur de l'égalité

Un financement et des programmes appropriés sont nécessaires pour soutenir les efforts en vue de l'égalité femmes-hommes ; en particulier pour les initiatives locales et régionales pour l'égalité telles que la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et son Observatoire en ligne.

Tel que démontré ci-dessus, l'action est nécessaire ! L'égalité entre les femmes et les hommes nécessite des programmes importants et spécifiques au niveau national et européen, ainsi que des lignes budgétaires qui mettent l'accent sur les gouvernements locaux et régionaux.

Les gouvernements locaux et régionaux représentent généralement le niveau administratif le plus proche des citoyens, par conséquent, ils sont des partenaires essentiels dans tous les travaux sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils se trouvent dans une position idéale pour soutenir la mise en œuvre des objectifs mentionnés dans les cadres européens et mondiaux (l'engagement stratégique de la Commission européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2019, le Programme de développement durable des Nations Unies 2030, la Plateforme d'action de Pékin, etc.).

Le CCRE appelle

- Les gouvernements locaux, régionaux, nationaux, ainsi que le Parlement Européen, la Commission européenne, le Comité des Régions, et le Conseil de l'Europe à reconnaître et soutenir la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.
- La Commission européenne à élaborer un programme spécifique de suivi pour la mise en œuvre de la Charte Européenne pour l'égalité et pour la durabilité de l'Observatoire.

Partie II – Plan d’Action

Ce plan d’action couvre la période de juin 2018 jusqu’à décembre 2020. Beaucoup d’événements importants auront lieu pendant cette période : les élections du Parlement européen, le 25ème anniversaire de la Plateforme d'action de Pékin et le Congrès du CCRE à Innsbruck. Les termes de la Directive européenne sur la conciliation entre la vie professionnelle et personnelle et sur le socle européen des droits sociaux seront négociés. En outre, il est à espérer qu’une stratégie de l’Union européenne sur l’égalité femmes-hommes sera adoptée comme un suivi de l’engagement stratégique 2016-2019.

La surveillance et le suivi du plan d’action sera assuré par le Secrétariat du CCRE, la Commission permanente pour l’égalité et le groupe d’expert du CCRE. Un rapport évaluant la mise en œuvre du plan d’action devrait être produit en 2020 dans le cadre de la préparation d’un plan d’action ultérieur.

Voir les pages 11-12 pour le plan d’action.

Plan d'action : CCRE

2018 - 2020		
<p>Promotion de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en tant qu'outil essentiel pour atteindre l'égalité femmes-hommes au niveau local et régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître le nombre de ses signataires jusqu'à 2 000 pour l'année 2020 (campagne). • Augmenter les échanges entre les signataires sur les plans d'action de l'égalité femmes-hommes. • Diffuser des données et des bonnes pratiques afin de faciliter et favoriser les actions au niveau local et régional. • Mettre à jour le texte de la Charte ; collaborer avec autres sections régionales d'UCLG, et l'adapter au contexte local. • Développement ultérieur des outils d'indicateurs suivi (complément d'un soutien linguistique, interface conviviale) ; • Promotion des indicateurs de la « boîte à outils » comme un instrument d'implémentation et surveillance de l'ODD 5. 		
<p>Lobbying afin de souligner un rôle important des gouvernements locaux et régionaux en matière d'égalité femmes-hommes, et, dans ce contexte, développer un lobbying pro-actif avec la CE, PE, CoR, et CoE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présenter une demande d'adhésion au Comité consultatif de l'égalité des chances de la Commission Européenne. 		
<p>Coopérer avec le groupe d'experts sur les gouvernements locaux et régionaux en tant qu'employeurs sur des initiatives pertinentes telle que la Directive sur la conciliation travail-vie privée.</p>		
<p>Promouvoir et appliquer la directive révisée de CCRE-EPSU afin d'établir des plans d'actions dans les gouvernements locaux et régionaux.</p>		
<p>Diffuser parmi les membres le Code de Conduite du CCRE et encourager d'autres organisations à l'adopter, ou alors à l'adapter à leurs propres objectifs.</p>		
<p>Améliorer le soutien à l'Observatoire pour le travail sur l'égalité femmes-hommes au niveau local et régional.</p>		
<p>Explorer un possible plan financier à long terme pour garantir la durabilité de l'Observatoire.</p>		
<p>Coopérer avec les organisations concernées de la société civile dans le but de promouvoir l'égalité femmes-hommes et souligner le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans la réalisation d'objectifs égalitaires (mener des campagnes, études, etc.)</p>		
<p>Explorer la coopération avec l'EIGE et la Commission Européenne sur des statistiques locales/régionales ventilées par sexe.</p>		
2018	2019	2020
<p>Programme de travail capitalisation d'URBACT - « Villes égalitaires »</p>		<p>Congrès du CCRE à @Innsbruck</p>
<p>Envisager de mettre à jour l'étude du CCRE sur les femmes dans le gouvernement local (2008)</p>	<p>Élections européennes (mai) – une campagne électorale pour avoir plus de femmes élues</p>	
	<p>Envisager l'organisation d'un séminaire sur les hommes, la masculinité et l'égalité femmes- hommes avec les association membres</p>	<p>25^{ème} anniversaire de la Plateforme d'action de Pékin/ 64^{ème} Commission de l'ONU sur la condition de la femme (CSW) – Coopération avec CGLU</p>

Plan d'action : les associations membres nationales du CCRE

2018-2020

Promotion de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale comme l'outil essentiel pour atteindre l'égalité femmes-hommes au niveau local et régional.

- Organiser des séminaires nationaux, des conférences, des webinaires sur la Charte européenne avec la boîte à outils des indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de la Charte.
- Informer l'Observatoire à propos des bonnes pratiques et publier des plans d'action des signataires locaux sur l'égalité femmes-hommes.

Mener des actions afin de promouvoir une égalité réelle entre les femmes et les hommes au sein des associations :

- Désigner des représentant.e.s élu.e.s à la Commission permanente pour l'égalité
- Envisager des mesures pro-actives en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein des associations
 - Adhérer à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
 - Adopter des clauses sur la représentation égalitaire dans la législation des associations
 - Élaborer et mettre en œuvre des plans d'actions sur l'égalité femmes-hommes
 - Adopter un code de conduite

Un lobbying pour donner une importance aux pouvoirs locaux et régionaux travaillant sur l'égalité femmes-hommes vis-à-vis des gouvernements nationaux.

Contact

Jaimie Just
Chargée de mission - Égalité et diversité
Square de Meeûs, 1
Bruxelles, 1000
Tel. +32 2 500 05 49
jaimie.just@ccre-cemr.org

Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe. Ses membres sont plus de 60 associations nationales de municipalités et régions de 41 pays européens. Ensemble, ces associations représentent près de 130 000 collectivités territoriales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des autorités locales et régionales et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales.

www.ccre.eu
twitter.com/ccrecemr